

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/08/26/2021021795/justel>

Dossier numéro : 2021-08-26/10

Titre

26 AOUT 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 2009 approuvant les statuts organiques et le règlement général de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 16-09-2021 page : 96480

Entrée en vigueur : 01-10-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). L'annexe 1rede l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 2009 approuvant les statuts organiques et le règlement général de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, est remplacée par l'annexe 1rejointe au présent arrêté.

[Art. 2](#). L'annexe 2 du même arrêté est remplacée par l'annexe 2 jointe au présent arrêté.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2021.